

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_108 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE PARKING
DES TEMPS MODERNES

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Monsieur Philippe GRANIER

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024**N° DEL2024_108 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE
PARKING DES TEMPS MODERNES**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Conformément aux dispositions de la délibération du Conseil communautaire du 8 décembre 2009 qui a modifié la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence voirie et parcs de stationnement, et de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 modifiant les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, un budget annexe parking a été créé à partir du 1^{er} janvier 2010 pour retracer les opérations comptables liées à la gestion en régie du parking des temps modernes (les flux financiers liés aux parkings en ouvrages dont la gestion est déléguée figurent sur le budget général).

La gestion en régie du parking des temps moderne est un service public industriel et commercial assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le budget annexe retrace en dépenses l'entretien du parking, les travaux de rénovation et en recettes les locations d'emplacements pour le stationnement des véhicules.

Il est soumis à votre approbation le compte administratif du budget annexe parking pour l'exercice 2023.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2023	TOTAL 2023
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	---	79 320,19 €	79 320,19 €
RECETTES	50 889,56 €	81 257,69 €	132 147,25 €
Solde	50 889,56 €	1 937,50 €	52 827,06 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	17 663,71 €	37 512,48 €	55 176,19 €
RECETTES		52 454,00 €	52 454,00 €
Solde	-17 663,71 €	14 941,52 €	-2 722,19 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 79 320,19 €

Recettes : 132 147,25 € dont 50 889,56 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 52 827,06 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 55 176,19 € dont 17 663,71 € de déficit reporté

Recettes : 52 454,00 €

soit un résultat de clôture de : - 2 722,19 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra être déférée au Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

3- Restes à réaliser 2023 reportés sur l'exercice 2024

Dépenses : 777,41 €

Recettes : 150 395,18 €

Solde des restes à réaliser : 149 617,77 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	79 320,19 €	132 147,25 €
Investissement	55 176,19 €	52 454,00 €
Total de l'exercice	134 496,38 €	184 601,25 €
Restes à réaliser	777,41 €	150 395,18 €
TOTAL	135 273,79 €	334 996,43 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2024,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 6 juin 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe parking des temps modernes pour l'exercice 2023 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2023 du budget annexe parking des temps modernes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 777,41 €

Recettes : 150 395,18 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 du budget annexe parking des temps modernes définitivement closes.

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ